



AIG, ASSUREUR DES LICENCIÉS DE LA FFBB DEPUIS PLUS DE 18 ANS



FFBB

Assurez-vous que vos licenciés soient bien couverts !!!

AIG Partenaire
Passion Club



AIG et la FFBB ont conclu un partenariat
afin d'offrir aux licenciés une couverture maximale à des tarifs négociés

Vos licenciés pensent être bien couverts par leurs propres assurances en cas d'accident corporel lors de la pratique du basketball ?
Pourtant l'assurance individuelle accident proposée en option lors de la prise de licence est un complément utile.
En voici les avantages avec quelques exemples pour informer vos licenciés.

TOUT LE MONDE

| | |
|---|--|
| OPTION A 3,70 € TTC* | OPTION C (en complément des options A et B) A partir de 4,20 € TTC* |
| L'option A permet le remboursement des frais médicaux en complément de la sécurité sociale et d'un régime de prévoyance ou mutuelle lors de dépassements d'honoraires, fréquents en cas d'hospitalisation (chirurgie, anesthésie...). | L'option C prévoit une indemnisation plus large en cas d'accident grave conduisant à une invalidité. |

ENFANT MINEUR

| | |
|--|--|
| OPTION A 3,70 € TTC* | Les couvertures personnelles des parents ne sont pas toujours adaptées à la pratique sportive extra scolaire et aux compétitions, ni même les assurances scolaires. |
| L'option A prend en charge les coûts associés à des chocs dentaires, fréquents chez les enfants, avec une indemnisation allant jusqu'à 450 € en soins dentaires et 900 € pour les prothèses dentaires. | |

ADULTE SALARIÉ

| | |
|---|--|
| OPTION B (A + garantie « Indemnités journalières ») 9,50 € TTC* | Le basketball est un loisir . Quand un accident entraîne un arrêt de travail, il n'est pas toujours couvert par la mutuelle de l'employeur. |
| L'option B compense les pertes de revenus consécutives à un accident et assure un service d' assistance quotidienne en cas d'accident entraînant une incapacité temporaire totale de plus de 15 jours. | |

*Primes pour toutes catégories de licences (sauf licences Contact « non compétitives » et les licences Contact 3x3)

Ce document est fourni à titre informatif. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance qui sont disponibles sur le